



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 13 juin 2022 par le Ministre-Président, Ministre des Pouvoirs locaux et des Finances de la Communauté germanophone sur un avant-projet de décret 'zur Zustimmung zu dem Abkommen zwischen dem Königreich Belgien und der Republik Armenien über die Erwerbstätigkeit von Familienmitgliedern des Personals der Diplomatischen Missionen und Konsularischen Posten, geschehen zu Brüssel am 4. Dezember 2018', portant le numéro 71.689/4 du rôle de la section de législation du conseil d'État, a été rayée du rôle le 21 juin 2022, à la demande du Ministre-Président, Ministre des pouvoirs locaux et des finances de la Communauté germanophone.